

**PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES
POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE**

Scrutin du 23 octobre 2020

Election des représentants des établissements publics affiliés

Le 23 octobre 2020, à ANGOULÊME, s'est réunie la commission départementale, instituée par l'arrêté n°2020-156 bis du 7 septembre 2020 du Président du Centre de Gestion de la Charente dans les conditions prévues par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

- Secrétaire : M. Laurent CORNEIL
- Représentants des LISTES :
Liste d'entente pour la Charente : M. Patrick BERTHAULT

A 10h00 heures, le Président, M. Guy BRANCHUT a déclaré le scrutin ouvert.

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes adressés par correspondance jusqu'au 22 octobre 2020 à 16h00, dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et la ou les enveloppes intérieures ont été déposées dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
Non acheminées par la poste	3
Parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	4
Ne comportant pas la signature de l'électeur ou son nom écrit lisiblement	1
Parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	0
Dont l'électeur signataire ne correspond pas à celui établi sur la liste électorale	6
Autres cas de nullité	0

JMB

LB

AP.

LC

RA.

B
13
107

AB

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département : **97**
- nombre d'enveloppes reçues au Centre de Gestion : **63**
- nombre d'enveloppes non validées : **14**
- Reste nombre de votants : **49**

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Total des voix attribuées aux électeurs : **1229**
- Nombre de Bulletins nuls : **5**
- Nombre de Bulletins blancs : **5**
- **Nombre de suffrages valablement exprimés : 1219 voix**

Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues
Liste d'entente pour la Charente	1219

Après avoir rappelé qu'aux termes des dispositions du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, les représentants titulaires et suppléants des communes affiliées au Centre de gestion sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne, le président a proclamé ainsi qu'il suit, les résultats du recensement des votes opéré par la commission :

L'unique liste de candidats, représentée par Monsieur Patrick BERTHAULT, ayant obtenue 1219 voix, est déclarée attributive de l'ensemble des sièges à pourvoir pour la représentation des communes affiliées, soit 18 sièges de titulaires et 18 sièges de suppléants répartis comme suit :

Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
M. Christian BARDET Président du Syndicat mixte d'alim. en eau du Sud-Charente	M. Jean-Michel BOLVIN Vice-président de la CdC Lavalette-Tude-Dronne
Mme Sonia PAPILLAUD Conseillère syndicale du SIVOS Cellettes - Maines-de-Boixe	Mme Pascale BELLE Vice-présidente de CALITOM
M. Eric PINAUD Vice-président de la CdC de Charente-Limousine	M. Laurent DANEDE Vice-président de la CdC Cœur-de-Charente



Observations et réclamations :

Les résultats du présent scrutin peuvent être contestés devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les formes et délais prévus par le Code électoral en ce qui concerne les élections municipales.

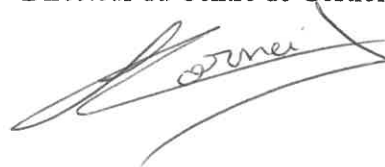
Une liste récapitulative des représentants des établissements publics affiliés au centre de gestion sera apposée sans délai sur les emplacements d'affichage administratif du centre de gestion, de la préfecture et des sous-préfectures de la Charente.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 23 octobre 2020, à 14h50 est signé, après lecture, par les membres de la commission de recensement des votes.

Le Président,
M. Guy BRANCHUT
Président du Centre de Gestion



Le Secrétaire,
M. Laurent CORNEIL
Directeur du Centre de Gestion



Les représentants de la commission
départementale de recensement et
de dépouillement des votes

M. Fabrice POINT
Maire de Chasseneuil-sur-Bonnieure



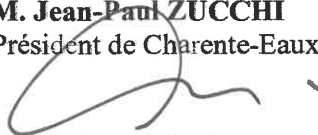
M. Jean-Michel BOLVIN
Maire de Montmoreau



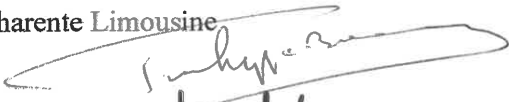
M. Didier BERTRAND
Maire de Puyréaux



M. Jean-Paul ZUCCHI
Président de Charente-Eaux



M. Philippe BOUTY
Président de la CdC de Charente Limousine



M. Ronan MEVELLEC
Directeur de l'ATD 16



Mme Françoise MURARO
Directrice Générale des Services, Commune de Fléac

